

CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECRUTEMENT
SUR UN EMPLOI DE PROFESSEUR

(article 46-1 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)

Le dossier comporte :

- la déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, **datée avec la signature du candidat,**
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie,
- une pièce attestant de la possession d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'état,
- un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en précisant ceux qui sont joints,
- un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le curriculum vitae,
- une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

Au dos de l'enveloppe ou sur le dossier doivent figurer le nom et l'adresse du candidat ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DOIT PARVENIR SUR SUPPORT PAPIER EN 3 EXEMPLAIRES AU PLUS TARD LE 25 MARS 2011, MINUIT, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI. TOUT DOSSIER OU DOCUMENT ENVOYÉ HORS DELAI EST IRRECEVABLE.